A A Imprimer PDF

# DES MESURES À NOUVEAUX DISCRIMINANTES POUR LES ENTREPRISES

Publiée le jeudi 09 Décembre 2021 - CCI Gard

A la suite de la prise de parole du Premier Ministre, la CCI Gard prend acte des nouvelles restrictions qui impactent les entreprises et souhaite que des mesures de soutien soient engagées.

« Le décret paru aujourd'hui ne concerne pas seulement les discothèques. Il impacte également les bars d'ambiance, certains restaurants et les salles de réception puisqu'il impose une distanciation de 2m entre 2 personnes et interdit de danser. C'est une fermeture imposée déguisée » déclare Eric Giraudier, président de la CCI Gard qui déplore également qu'« une nouvelle fois, le calendrier imposé par le gouvernement ne permet pas aux entreprises de se préparer. Que vont-elles faire de leurs stocks de nourriture par exemple ? Les enseignements n'ont pas été tirés des vagues précédentes. »

Pour Nicolas Delprat, gérant d'une discothèque et d'un bar musical à Nîmes « la communication est floue. Comment un gérant de bar peut-il imposer aux clients de ne pas bouger ? A quel moment considère-t-on qu'un client danse ? »

« Ce décret équivaut à une obligation de fermeture pour de nombreuses entreprises, sans que des aides ne soient annoncées. Alors qu'elles doivent continuer à faire face aux charges et investissements en cours » explique Christophe Brunetti, gérant d'une brasserie, pour qui le climat est déjà extrêmement tendu.

La CCI Gard regrette une décision incohérente qui stigmatise un secteur d'activité à l'approche des fêtes de fin d'année, période essentielle et déterminante pour les affaires de chaque commerce et entreprise.  La CCI Gard regrette également une nouvelle fois le non-respect des délais de prévenance.